

Se perfectionner à l'EPRD du CPOM

Objectifs :


Approfondir le fonctionnement d'un EPRD. Retraiter les postes du bilan dans l'EPRD. Pratiquer l'analyse financière en équilibrant la trésorerie prévisionnelle. Appliquer les objectifs du CPOM.

 **Durée :** 2 journées de 7 h/j (14 h)

Sessions :


Du 30 au 31 janvier 2025
Du 24 au 25 février 2025
Du 06 et 07 mars 2025
Du 24 au 25 mars 2025
Du 10 au 11 avril 2025
Du 14 au 15 avril 2025
Du 16 au 17 juin 2025
Du 19 au 20 juin 2025
Du 24 au 25 juillet 2025
Du 11 au 12 septembre 2025
Du 14 au 15 octobre 2025
Du 10 au 11 décembre 2025

 **Lieu :**
100% en
distanciel

 **Public concerné :** Toute personne possédant ou pas des bases financières. Personnel administratif, Gestionnaires d'EPS, EHPAD, autres secteurs médico-sociaux


 **Prérequis :** avec ou sans connaissances comptables


 **Animateur(trice) :** Comptable diplômé(e) Bac+5 et compétences professionnelles

 **Nature et sanction de l'action :**
Action : article L. 6353-1 du Code du travail

Sanction : Attestation individuelle de formation avec résultat de l'évaluation et Certificat de réalisation.

 **Accessibilité aux personnes en situation de handicap :** Plateforme avec solutions d'accessibilité

 **Compétences visées :** Pratiquer l'analyse financière prospective en vue de l'équilibre de la trésorerie dans le respect des objectifs du CPOM.

 **Tarif :** 1 610,00€ (Mille six cent dix euros) / apprenant. TVA non applicable, art. 261.4.4° a du CGI

Programme :

► La tarification à la ressource

Pourquoi une réforme ?

La tarification par le niveau de soins requis

La tarification de la dépendance et des hébergements

La tarification différenciée relative à l'hébergement

► L'EPRD (L'Etat Prévisionnel de Recettes et de Dépenses)

Le bilan et la construction du bilan financier

Le fonds de roulement prévisionnel, BFR et trésorerie

La capacité d'autofinancement prévisionnelle

Analyser la situation financière à l'aide de ratios

Le tableau de financement prévisionnel et le PGFP

Recommandations pour l'équilibre financier

► Les annexes

Le RIA relevé infra-annual

L'ERRD et solutions pour augmenter le résultat

L'EPRD et ses annexes

► Le C.P.O.M. (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens)

Les étapes du contrat pluriannuel

Les points essentiels à mentionner

Réalisation de fiches-objets

Modalités et délais d'accès :

A réception du formulaire d'inscription, convention de formation à retourner dûment signée et revêtue du cachet, 15 jours minimum avant le début de la formation. Seul le règlement global génère l'inscription définitive sauf pour les organismes publics paiement à l'issue de la formation.

Méthodes mobilisées et modalités d'évaluation :

Classe virtuelle : Plateforme Microsoft Teams

Positionnement en amont. Documents pédagogiques

transmis à l'apprenant. Possibilité de s'entraîner avec

vos documents comptables. Réalisations de cas réels

pour faciliter l'assimilation des concepts abordés.

Evaluation des acquis. Evaluation à chaud de la

formation

 **Contact :** Josiane DELRIEU
05 53 47 90 93

formation@jd-developpement.com

FORMULAIRE D'INSCRIPTION Formation continue


Dispositif de Formation : Plan Autre

Intitulé de la Formation : « **Se perfectionner à l'EPRD du CPOM** »

Date de la session :


ETABLISSEMENT

Raison sociale :




Code postal :

Ville :



Siret :



Finess :

Nom du responsable :


Effectif :

Fonction :

OPCO :

APPRENANT

NOM :



Prénom :



Fonction :

Etes-vous en situation de handicap ?

Oui Non

Avez-vous besoin d'aménagements ?

Oui Non

MODALITES D'INSCRIPTION

Ce formulaire vaut acceptation des **conditions générales de vente** disponibles sur notre site <http://www.jd-developpement.fr>

A réception du formulaire d'inscription, convention de formation à retourner dûment signée et revêtue du cachet, 15 jours minimum avant le début de la formation. Seul le règlement global génère l'inscription définitive sauf pour les organismes publics paiement à l'issue de la formation.

JD Développement a opté pour le régime d'**exonération de la TVA** (article 261-4-4^a du CGI).

Date

Nom du signataire, signature et cachet